



ITUC CSI IGB



I. Mandats, structures et activités des institutions financières internationales (FMI, BM, BAD)

Peter Bakvis, Directeur

CSI/Global Unions – Bureau de Washington

**Séminaire pour l'Afrique francophone sur les
stratégies syndicales à l'égard des IFI**

Lomé, 16-17 février 2011

2. Les IFI en Afrique

- Fonds monétaire international (FMI)
- Banque mondiale (BM) et ses branches, dont la Société financière internationale (SFI)
- Banque africaine développement (BAD)
- Les IFI (FMI, BM, BAD, BID): des institutions publiques multilatérales, créées et gérées par les gouvernements

3. Années 1940: Création des institutions financières internationales (IFI)

- 1944: Banque mondiale (BM) et Fonds monétaire international (FMI) sont fondés à Bretton Woods, USA, avec la mission de contribuer à la stabilité financière et la croissance économique mondiales
- Mandat d'origine du FMI: Maintenir des taux de change stables entre monnaies nationales et offrir prêts aux pays rencontrant problèmes temporaires de balance des paiements
- Mandat d'origine de la BM: Offrir des prêts à coût faible pour la reconstruction après-guerre de l'Europe – Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

4. Années 1950 et 1960: Changement de mission vers les pays en développement

- 1950: Premier prêt de la Banque mondiale (BIRD) pour financer un projet dans un pays en développement
- 1956: Création d'une deuxième branche de la BM, la Société financière internationale (SFI) pour stimuler le développement du secteur privé
- 1960: Création d'une troisième branche, l'Association internationale du développement (IDA) pour consentir des prêts concessionnels (0% d'intérêt) aux pays à bas revenu
- 1964: Banque africaine du développement (BAD) créée pour « *concourir au développement et à l'unité de l'Afrique* »

5. Années 1970: Début de de la promotion des réformes économiques

- 1973: Fin du régime de taux de change fixes: le FMI devient surtout une agence pour surveiller les balances des paiements des pays membres, avec attention particulière aux pays en développement
- 1973 et suite: Avec la disponibilité massive du crédit privé à bas taux d'intérêt (recyclage des « *pétro-dollars* »), les IFI prônent l'ouverture des économies aux marchés mondiaux des capitaux

6. Années 1980: Crise d'endettement et politiques d'ajustement structurel (PAS)

- Début années 1980: Les taux d'intérêt montent rapidement et rendent insoutenables les dettes extérieures de plusieurs pays en développement; les banques privées refusent d'autres prêts
- A partir de 1980: FMI, BM et banques régionales exigent l'application des politiques d'ajustement structurel (PAS), connues comme le « Consensus de Washington », en tant que conditions pour des prêts, visant à réduire l'endettement par des politiques d'austérité, de libéralisation et de privatisation
- La plupart des pays d'Afrique, d'Amérique latine et de l'Europe orientale, et plusieurs en Asie, appliquent des PAS dans les années 1980 ou 1990

7. Des éléments typiques d'une PAS

- Privatisation des entreprises d'État et services publics et réduction des interventions gouvernementales dans l'économie
- Réduction des dépenses publiques
- Libéralisation du commerce international et de l'investissement étranger
- Majoration des taux d'intérêt pour réduire l'inflation, encourager l'épargne et attirer des investissements étrangers
- Réduction de la protection social, déréglementation des marchés du travail pour les rendre plus « *flexibles* »

8. Années 1990 et 2000: Constat d'échec des politiques d'ajustement structurel (i)

- Grâce aux politiques de privatisation, les investissements dans les infrastructures sont en chute libre partout sauf en Asie, et la libéralisation commerciale donne lieu à d'importantes pertes d'emplois
- En général, l'inégalité augmente après l'introduction d'un PAS – *La BM a constaté que l'inégalité augmenta dans **46 sur 59** pays analysés entre **1990 et 2004***
- La dette extérieure en proportion du PNB des pays à bas et moyen revenu augmente jusqu'en 2000, puis commence à diminuer grâce aux politiques d'annulation de la dette
*Dette/PNB – **1990: 35%; 2000: 40%; 2005: 29%***

9. Années 1990 et 2000: Constat d'échec des politiques d'ajustement structurel (ii)

- Nombre de personnes pauvres (moins de 1,25 US\$/jour) en Afrique subsaharienne, où la plupart des pays ont appliqué des PAS:

1981: 211 millions

2005: 388 millions

- Nombre de personnes pauvres (moins de 1,25 US\$/jour) en Asie de l'est/Pacifique, où plusieurs grands pays ont refusé d'appliquer des PAS

1981: 1 072 millions

2005: 316 millions

- Taux de croissance économique annuel en Amérique latine (où presque tous les pays appliquent des PAS), **1980-2003: 2.2%**
- Taux de croissance économique annuel en Asie (où plusieurs grands pays ont refusé d'appliquer des PAS), **1980-2003: 7.7%**

10. Années 2000: Suite à l'échec des PAS, remise en question du Consensus de Washington

- Les pays qui ont réalisé un taux de croissance élevé et réduit la pauvreté, surtout en Asie, souvent adoptèrent des politiques qui contredisaient celles des IFI:
 - maintien d'un rôle économique important pour l'État
 - protection et appuis aux industries considérées comme stratégiques
 - conditions imposées aux investisseurs étrangers
- Toutes ces politiques sont le contraire des PAS et ont amené plusieurs à questionner les fondements du dit Consensus de Washington et du rôle des IFI

11. Années 2000: Résistance contre les politiques d'ajustement structurel

- Depuis 2000: Grèves ou manifestations ont lieu dans au moins quarante pays en opposition aux politiques d'ajustement structurel ou d'austérité recommandées par les IFI
- 2002-2007: Dans au moins douze pays, l'opposition syndicale et populaire donne lieu à des changements importants ou des annulations des réformes parrainées par les IFI (Rapport CSI)
- 2000-2008: Développement d'autres sources de financement: Accord Chiang Mai, Banco del Sur, investissements chinois
- 2005-2008: Le FMI fait face à des problèmes financiers sérieux après que les pays d'Asie et d'Amérique latine mettent fin à leurs emprunts
- De plus en plus, on questionne le rôle, voire l'existence des IFI
- La situation se renverse rapidement avec la crise financière et économique mondiale de 2008-2009

12. Après quelques hésitations, les IFIs répondent à la crise financière et économique mondiale (i)

- Les IFIs n'ont pas prévu la crise qui commence en 2007-2008 et, au début, ne recommande aucune action pour la combattre:
 - En juillet 2007, deux semaines avant le resserrement soudain du crédit au niveau mondial, le FMI augmente ses prévisions de croissance économique
 - Après le resserrement du crédit, les dirigeants du FMI s'expriment en opposition aux nouveaux règlements financiers parce que ils pourraient « étouffer l'innovation financière »
 - Jusqu'à récemment, les États-Unis, où la crise financière mondiale a commencé, sont exemptés du programme d'évaluation du secteur financier du FMI

13. Après quelques hésitations, les IFIs répondent à la crise financière et économique mondiale (ii)

- Au début de 2008, le FMI change de position:
 - Le FMI s'exprime en faveur de nouveaux règlements financiers mondiaux pour contrôler les pratiques dommageables qui ont provoqué l'effondrement financier
 - Le FMI recommande que les pays industrialisés et quelques autres adoptent des politiques expansionnistes anti-cycliques
- À partir de septembre 2008, le FMI négocie des prêts d'urgence avec plusieurs pays affectés par la crise mondiale pour des montants atteignant €30 milliards (environ US\$40 milliards)

14. Après quelques hésitations, les IFIs répondent à la crise financière et économique mondiale (iii)

- En avril 2009, les dirigeants des pays du G20 s'entendent pour tripler les fonds prêtables du FMI, de \$250 à \$750 milliards, et pour octroyer des Droits de tirage spéciaux d'une valeur de \$283 milliards à tous les pays membres
- La Banque mondiale et les banques régionales ont aussi augmenté leur niveau de prêts, mais dans des proportions moindres (Banque mondiale: +23% en 2009-2010 pour atteindre \$72 milliards), et ont cherché à accroître leurs assises financières par des contributions additionnelles des pays donateurs

15: En 2010 les IFI reviennent aux politiques d'austérité

- Répondant aux critiques formulées par les syndicats, en 2009 le FMI autorise plusieurs pays emprunteurs à adopter des politiques économiques anticycliques, financées par des déficits, pour combattre l'impact de la crise
- Le FMI dit vouloir protéger les dépenses à caractère social ainsi que les droits des salariés
- Mais dès 2010, le FMI oblige les mêmes pays à pratiquer le "discipline budgétaire", c'est-à-dire de réduire drastiquement les dépenses publiques en coupant les salaires, le nombre de fonctionnaires, les pensions de retraite, etc.
- Ces politiques d'austérité ont pour effet de réduire les dépenses sociales et de prolonger la récession dans des pays durement affectés par la crise mondiale

16. Réponses des IFI aux demandes des syndicats et d'autres organisations de la société civile (i)

- Les IFI ont des nouvelles politiques de transparence et rendent publics des projets et stratégies auparavant confidentiels; p. ex., nouvelle politique d'accès à l'information de BM en juillet 2010 est une amélioration, mais d'importantes exceptions demeurent
- Elles consultent les syndicats et ONG plus régulièrement, mais pas sur les conditions des prêts avant leur adoption
- Elles affirment que la réduction de la pauvreté est leur premier objectif et acceptent d'annuler les dettes de 35 pays pauvres et endettés, mais à conditions qu'ils appliquent des PAS
- Les IFI disent encourager la protection des dépenses à caractère social, mais conseillent aux pays d'éliminer les programmes "non ciblés"

17. Réponses des IFI aux demandes des syndicats et d'autres organisations de la société civile (ii)

- Elles adoptent des politiques pour réduire les conditions sur les prêts et redonnent une priorité aux investissements dans les infrastructures publiques, mais plusieurs conditions en matière de politique économique restent
- Elles expriment leur appui aux normes fondamentales du travail (NFT) de l'OIT: prohibition du travail des enfants, travail forcé et discrimination; protection du droit à la syndicalisation et à la négociation collective, mais leur application dans les projets financés par les IFI est aléatoire
- Les conseils d'administration des IFI ont augmenté la représentation des pays en développement, mais de façon marginale

18. Quelques aspects des priorités politiques actuelles déclarées par les IFI

- Élimination de la pauvreté
- Augmentation des dépenses pour l'infrastructure
- Réduction de la conditionnalité
- Développement du secteur privé

19. Réduction de la pauvreté

- 1999: Les IFI déclarent que l' élimination de la pauvreté est leur « *but prioritaire* »
- Elles introduisent l'initiatives des pays pauvres très endettés (PPTTE) pouvant alléger les dettes extérieures de jusqu'à 41 pays, surtout africains
- Pour bénéficier de la réduction de la dette et des prêts concessionnels, les pays doivent compléter un Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)
- 2000: Les IFI endossent les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies
- 2005-2010: Les IFI acceptent d'aller au-delà de la réduction et annulent complètement les dettes de 35 pays
- Syndicats et ONG demandent annulation de la dette, sans condition, pour au moins 25 pays de plus

20. Les investissements en infrastructures

- 2003: Pour répondre à la chute importante des investissements en infrastructures dans les années 1990 (résultat des politiques de privatisation), la BM adopte son *Plan d'action sur les infrastructures*
- 2007: La BAD donne également la priorité aux investissements en infrastructures, surtout celles qui font avancer l'intégration régionale
- 2008: La BM publie un *Plan d'action sur les infrastructures « durables » 2009-2011*
- 2010: Le financement aux projets d'infrastructures publiques atteint 37 pour cent des dépenses totales de la BM

21. Réduction de la conditionnalité

- 2002: Le FMI adopte une politique pour « rationaliser » la conditionnalité et donne des instructions à son personnel de se limiter aux conditions « essentielles »
- 2005: La BM présente des « principes de bonne pratique » visant à réduire le nombre de conditions pour les prêts
- 2007: Une étude de l'Eurodad constate que 71 pour cent des prêts de la BM maintiennent des conditions dans des domaines de la politique économique, surtout pour exiger la privatisation
- 2008: Une étude du FMI constate que le nombre de conditions par prêt concessionnel a augmenté de 2002-2004 à 2005-2007
- 2009-2010: Les IFI annoncent nouvelles mesures de réduction de la conditionnalité mais il est trop tôt pour en évaluer l'impact

22. Développement du secteur privé

- Au lieu de promouvoir la privatisation complète, la BM dit vouloir appuyer le « *partenariat public-privé* » consistant à accorder des concessions spécifiques aux entreprises privées
- Les concessions privées présentent souvent le même genre de défis aux syndicats: pressions à la baisse sur le niveau d'emploi, les salaires, la qualité des services, etc.
- Les projets de « *modernisation* » appuyés par les IFI peuvent être précurseurs de la privatisation
- La première publication de la BM, *Doing Business*, soutient que les pays devraient réduire la protection des travailleurs – salaire minimum, recours contre congédiement, paie de séparation, etc. – afin d'améliorer le climat pour les investisseurs privés
- À la suite de pressions du mouvement syndical, la BM suspend l'application de la section sur le travail de *Doing Business*



ITUC CSI IGB



II. Les politiques de réforme structurelle des IFI et les interventions syndicales

24. Comment les IFI appliquent-elles leurs priorités?

- Par des réformes dites structurelles ou de politique économique appliquées par les IFI comme conditions des prêts, ou par l'entremise de conseils techniques
- Par des projets ou des investissements stratégiques financés par les IFI
- Dans un premier temps, nous considérons les réformes structurelles ou de politique économique

25. Les réformes typiques appuyées par les IFI qui préoccupent les organisations syndicales

- Politiques monétaires et de finances publiques
- Privatisation
- Flexibilité du marché du travail
- Libéralisation commerciale
- Réforme des services publics
- Réformes des régimes de pension de retraite
- Réforme du système d'achats publics
- Réforme de l'administration de la justice

26. Politique monétaire et budgétaire

- Objectif: Contrôler l'inflation, assurer la stabilité économique et maintenir un niveau d'endettement soutenable

Des exemples

- Tchad (FMI, 2010): « *les services du FMI recommandent une orientation budgétaire plus restrictive afin de réduire immédiatement le déficit primaire hors pétrole ...* »
- Mali (FMI, 2010): « *Les services du FMI ont regretté que la loi de finances rectificative ne prévoise pas les compressions de dépenses qui sont précisément nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour le déficit de base ...* »

27. Privatisation, « participation du secteur privé » ou « partenariat public-privé »

- Objectif: Réduire les dépenses publiques et favoriser le développement du secteur privé

Des exemples

- Bénin (BM, 2009): « *Le Gouvernement a récemment lancé un nouveau processus de privatisation ... de la SONAPRA [Société nationale pour la promotion agricole] ... Il serait essentiel que ce cadre soit maintenu et respecté.* »
- « *[Objectif de la BM pour Bénin:] Au moins 50% des systèmes d'adduction d'eau gérés par les opérateurs du secteur privé en 2012* »

28. Flexibilité du marché du travail

- Objectif: Rendre les entreprises plus concurrentielles en diminuant la réglementation du marché du travail

Des exemples

- Burkina Faso (BM, 2009): « *Avec sa Stratégie d'assistance-pays de 2006, la Banque a visé à soutenir l'accroissement de la flexibilité du marché du travail; »*
- « *Le Burkina Faso a récemment accru ses initiatives pour améliorer la flexibilité du marché du travail par des décrets en 2007 concernant la réglementation du temps supplémentaire, des licenciements et des heures de travail. En conséquence, l'indicateur de rigidité de 'Doing Business' pour le Burkina [s'est amélioré] »*

29. Libéralisation commerciale

- Objectif: Forcer l' économie à devenir plus concurrentielle en ouvrant le pays aux importations et en se spécialisant dans les secteurs d'exportation

Des exemples

- Tunisie (BM , 2009): « *Il y avait une contribution positive de la Banque [mondiale] à la libéralisation commerciale* »
- Mali (FMI, 2010): « *Une libéralisation commerciale accrue, notamment à l'occasion d'un Accord de partenariat économique avec l'Union Européenne, pourrait aider à accroître la compétitivité du Mali.* »

30. Réforme des services publics

- Objectif: Créer une administration publique plus « *efficace* » en modifiant les responsabilités et les échelles salariales des fonctionnaires, en réduisant le nombre de fonctionnaires et en décentralisant les services

Des exemples

- Bénin (BM, 2009): « *Le prochain Crédit d'appui [de la BM] continuera à se concentrer sur le renforcement des capacités en vue d'appuyer la réforme judiciaire, la réforme de la fonction publique, la gestion améliorée des services publics et la décentralisation de la fourniture de services publics. »*
- Bénin (FMI, 2010): « *La mission [du FMI] a souligné qu'il est essentiel de contenir la croissance de la masse salariale de l'Etat à moyen terme pour préserver la viabilité de la dette et des finances publiques... La mission a encouragé les autorités à entreprendre une réforme plus vaste de la fonction publique. »*

31. Réformes des régimes de pension de retraite

- Objectif: Réduire les dépenses publiques pour les retraités et contribuer au développement des marchés financiers par la privatisation partielle ou totale du régime de pensions de retraite

Un exemple

- Tunisie (BM, 2009): « *Le système de retraite subit des déficits annuels qui doivent être couverts au moyen des réserves. Peu de progrès ont été réalisés dans les domaines de la santé et des retraites. »*

32. Les interventions syndicales face aux programmes des IFI

1. Identifier les priorités de l'organisation
2. Obtenir de l'information sur les programmes et les conditions des prêts au pays
3. Définir des réponses syndicales aux politiques des IFI avec lesquelles l'organisation est en désaccord (ou en accord)
4. Présenter les positions syndicales aux IFI et aux représentants gouvernementaux
5. Informer le grand public des positions syndicales

33. Sources d'information sur les politiques des IFI

- Le gouvernement national, p. ex. le ministère des finances ou du développement
- Les consultations ou les réunions d'information avec les IFI
- Les rapports officiels des IFI:
 - Les Stratégies d'assistance (ou de partenariat) pays de la BM
 - Les Documents de stratégie pays de la BAD
 - Les Rapports de consultations au titre de l'article IV du FMI

34. Les rapports officiels des IFI

- Contiennent une analyse de la situation économique et (dans un moindre degré) social du pays
- Identifient les secteurs et les thèmes prioritaires pour les projets et les programmes des IFI dans le pays
- Servent de base pour l'assistance technique, pour le financement des projets (dans le cas de la BAD et de la BM), pour les prêts à l'appui des réformes structurelles et pour définir les conditions du financement de l'IFI dans le pays pour les 3 à 4 prochaines années

35. Les stratégies pays de la BAD et de la BM

Contenus:

- Contexte général du pays: les défis économiques, sociaux et politiques; le plan de développement du gouvernement
- Historique de la coopération des IFI et des prêts avec le pays, y compris une analyse détaillée du plus récent programme d'assistance au pays
- Stratégie actuelle de la banque au pays: les besoins en matière de réformes, les types d'assistance envisagés, les critères pour évaluer la performance du pays et pour contrôler le programme de la banque

36. Thèmes couverts par les stratégies pays de la BAD et de la BM

- Conjoncture économique et situation socio-politique
- Viabilité du niveau de l'endettement extérieur
- Commerce international et rapports économiques régionaux
- Développement du secteur privé, climat d'investissement et réglementation du marché du travail
- Pauvreté et atteinte des Objectifs de développement pour le Millénaire
- Services de santé et d'éducation
- Gouvernance et administration de la justice
- Système d'achats publics
- Besoins en infrastructure

37. Rapports de consultations au titre de l'article IV du FMI

Contenus:

- Description des développements récents au pays sur le plan économique et financier
- Politiques économiques et financières des autorités nationales (gouvernement et banque centrale)
- Résumé des discussions entre le gouvernement et le FMI
- Conclusions et recommandations du FMI pour la politique économique

38. Thèmes couverts par les Rapports de consultations au titre de l'article IV du FMI

- Les politiques monétaire et des finances publiques
- Le secteur financier dans le pays
- Le budget national, y compris la masse salariale du secteur public
- Les risques et les vulnérabilités au chapitre des flux financiers, de la dette, du compte courant des échanges
- Les politiques structurelles: commerce international, marché du travail, marché énergétique, etc.
- Les institutions réglementaires: la réglementation du secteur financier, la gouvernance des entreprises, etc.

39. Des interventions syndicales efficaces face aux politiques des IFI

- Prendre connaissance des rapports des IFI ainsi que du gouvernement (p. ex. DSRP, plan de développement national) pour comprendre les débats actuels
- Analyser les propositions des IFI: identifier les programmes qui auront des impacts nuisibles ou bénéfiques pour les travailleurs
- Préparer une réponse: utiliser des données et préparer des preuves pour justifier la position syndicale, préparer des déclarations et élaborer des propositions alternatives
- Demander des réunions avec l'IFI en question et avec le gouvernement ou essayer de savoir si une consultation est déjà prévue

40. Consultations des IFI

- **FMI:** Les missions annuelles pour les consultations au titre de l'article IV, qui se tiennent normalement sur une base annuelle, devraient rencontrer les organisations syndicales du pays
- **Banque mondiale:** Les consultations avec les organisations de la société civile (OSC) ont lieu pour la préparation de la stratégie pays, normalement tous les trois ou quatre ans; des consultations plus fréquentes peuvent avoir lieu sur des thèmes ou secteurs spécifiques
- **BAD:** Bien qu'une politique pour la coopération avec les OSC existe depuis 1999, les consultations sont moins fréquentes et moins régulières qu'à la BM

41. Comment fonctionnent les consultations?

Les « *consultations* » des IFI peuvent comprendre:

- Des réunions d'information
- Des entrevues ou sondages
- Des discussions ou forum « *en ligne* »
- Des réunions publiques larges de la société civile
- Des petites réunions avec des groupes invités
- Des négociations
- De la coopération et de la planification conjointe d'un projet

42. Comment les syndicats peuvent-ils participer aux consultations des IFI?

1. Si vous n'avez pas pas reçu d'invitation, contacter les représentants du bureau local de la BAD ou de la BM pour organiser une réunion. Au besoin, et pour organiser des rencontres avec le FMI, contacter le bureau de Washington de la CSI: washingtonoffice@ituc-csi.org
2. Demander de recevoir une ordre du jour et tous les documents pertinents avant que la réunion ait lieu
3. Préparer des données et des analyses qui peuvent appuyer la position syndicale
4. N'hésiter pas à poser des questions aux représentants des IFI et exiger des réponses
5. Demander un rapport écrit de la réunion

43. Le produit final des IFI: des prêts et de la conditionnalité

La majorité des documents publiés par les IFI sont disponibles sur les sites web ou aux centres d'information publics des IFI. La plupart sont en anglais mais certains existent aussi en français.

Cliquer sur « *pays* » sur les sites BAD et BM:

- **FMI:** <http://www.imf.org/external/index.htm> (anglais)
<http://www.imf.org/external/french/index.htm> (français)
- **Banque mondiale:** <http://www.worldbank.org> (anglais)
<http://www.banquemondiale.org> (français)
- **BAD:** <http://www.afdb.org> (anglais et français)

44. Exercice de groupe

1. Lire la matrice présentée pour le programme de la BM
2. Identifier un programme ou un projet dans la matrice qui pourrait présenter des impacts nuisibles ou bénéfiques pour les travailleurs
3. Décrire les impacts que le programme qui vous intéresse pourrait avoir sur les travailleurs
4. Développer une stratégie syndicale face au programme que vous avez choisi
 - Identifier les informations requises; des moyens pour améliorer le programme; les propositions alternatives; des interventions auprès des organisations alliées, des ministères, de la presse, etc.
5. Présenter les explications sur le programme et la stratégie syndicale pour y répondre au séminaire



ITUC CSI IGB



III. Les projets financés par les IFI et les interventions syndicales

46. Projets typiques appuyés par la BM, la Société financière internationale (SFI de la BM) et la BAD

- Construction d'infrastructures
- Système de soins de santé
- Institutions d'enseignement
- Réseau de transport
- Réforme d'un ministère
- Investissements dans le secteur privé
- Projet de micro-finance

47. Des exemples de projets récents (2007-2008) appuyés par la BM, la SFI ou la BAD

- BAD-Togo: Prêt de €27 millions pour projet de réhabilitation et modernisation de la route Aflao-Sanvee Condji
- BAD-Cameroun: €36 millions pour projet de renforcement des infrastructures électriques et électrification rurale
- BM-République démocratique du Congo: \$255 millions pour projet de transport multi-modal (rail, ports, aviation)
- BM-Côte d'Ivoire: \$50 millions pour projet d'urgence d'amélioration des infrastructures
- BM-Sénégal: \$57 millions pour accroître l'accès à l'eau potable
- SFI-Togo: €75 millions à la société LCT pour des installations portuaires (valeur total de projet:€350 millions)
- SFI-Cameroun: €35 millions à la société Kribi Power pour une centrale électrique à gaz
- SFI-Tchad: \$20 millions dans Millicom (téléphone mobile)

48. Sources d'information sur les investissements à venir des IFI

- **Banque mondiale:** Descriptions de projets accessibles par le page « *Projets* » (www.banquemondiale.org) en cliquant sur « *Recherche avancée* »; pour contrats émis, sur « *Passation des marchés et contrats* » et « *État mensuels des projets* »
- **SFI:** Base de données sur les projets (« *Projects Database* »): www.ifc.org/projects
- **BAD:** Chercher sous la page pour le pays (www.afdb.org) en cliquant sur « pays » et « Données pays » et le nom du pays
- **CSI/Global Unions – Bureau de Washington:**
 - Mises à jour bimensuelles sur les prêts SFI
 - Informations sur demande sur des projets spécifiques (washingtonoffice@ituc-csi.org)

49. Interventions syndicales face aux projets des IFI

- Identifier des projets qui intéressent votre organisation et prendre connaissance des documents pertinents
- Si l'organisation s'oppose à un projet, décrire les impacts négatifs qui motivent l'opposition, élaborer des propositions de modifications ou développer un projet alternatif à celui des IFI
 - P. ex., si la BM propose la privatisation d'un service public pour le alléger le coût pour les finances publiques, envisager une restructuration qui préserverait le service public tout en réalisant des économies
- Présenter votre demande de changements ou votre projet alternatif à la banque et aux représentants gouvernementaux pertinents

50. Les normes du travail dans les projets des IFI

- Depuis 2006, la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale exige que tous les nouveaux projets qu'elle finance respectent les normes fondamentales du travail de l'OIT
- En 2007, les autres divisions de la Banque mondiale (BIRD et IDA) adoptent la même exigence de respecter les NFT dans les projets d'infrastructure dont le coût dépasse \$10 million
- 2010: BAD et autres banques régionales s'entendent pour exiger que NFT s'appliquent dans gros projets d'infrastructures
- Les NFT comprennent:
 - La prohibition du travail forcé
 - L'abolition du travail des enfants
 - L'élimination de la discrimination
 - La liberté syndicale et le droit à la négociation collective

51. Comment se servir des exigences des IFI pour faire respecter les NFT?

- Les exigences des IFI en matière des NFT peuvent aider les syndicats qui sont activement engagés dans des campagnes de syndicalisation, c.-à-d. le recrutement de nouveaux membres
- Si le syndicat désire éviter des entraves, une rencontre avec des représentants de l'IFI (SFI, BM, BAD) peut être utile
- Le syndicat devrait maintenir des bonnes communications avec la centrale nationale ou avec la FSI de son secteur, afin qu'il puisse fournir des informations de manière opportune et faciliter d'autres interventions au besoin, p. ex. aux sièges des IFI
- On peut aussi envisager de travailler conjointement avec des organisations partenaires ou alliées

52. Comment utiliser les exigences en matière du travail des IFI comme mécanisme de plainte? (i)

- Les syndicats ayant connaissance des projets SFI, BM ou BAD qui ne sont pas en conformité avec les NFT peuvent formuler des plaintes afin de faire corriger les pratiques non conformes
- Par exemple, les *Critères de performance en matière de Main-d'œuvre et conditions de travail* de la SFI exigent:
 - « Dans l'un ou l'autre cas [la loi nationale reconnaît le droit de syndicalisation ou non ou] si le droit national est silencieux sur ce point, le client ne dissuadera pas les travailleurs de constituer ou d'adhérer aux organisations de leur choix ni de négocier collectivement et n'effectuera aucune discrimination ni aucune rétorsion contre les travailleurs qui participent à de telles organisations ou qui l'envisagent et qui négocient collectivement. »
 - [http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/pol_PerformanceStandards2006_PS2_French/\\$FILE/PS_2_French.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/pol_PerformanceStandards2006_PS2_French/$FILE/PS_2_French.pdf)

53. Comment utiliser les exigences en matière du travail des IFI comme mécanisme de plainte? (ii)

- Les plaintes peuvent être soumises après que le projet est approuvé, mais on a plus d'influence avant l'approbation
 - Les plaintes doivent être les plus détaillées possibles, avec des faits précis et démontrer la non-conformité avec les exigences SFI
 - Le syndicat devra être disponible pour répondre aux questions et aux demandes d'information supplémentaires
- La CSI/Global Unions-Washington (washingtonoffice@ituc-csi.org) pourra aider l'organisation syndicale dans ses démarches auprès de l'IFI

54. Des exemples de cas soumis à la SFI pour corriger des pratiques en violation des NFT

- Congédiements menaçant le droit de se syndiquer dans une usine de vêtements à Haïti
- Pratiques discriminatoires et actions antisyndicales dans des compagnies aériennes brésilienne et colombienne
- Travail des enfants chez des sous-traitants d'une société de télécommunications africaine
- Refus d'une société d'embouteillage établie au Pakistan de reconnaître et négocier avec le syndicat
- Démarches pour faciliter le respect de la liberté syndicale et la négociation collective dans des gros projets d'infrastructure en Ouganda et au Panama

55. Des questions pour la discussion

1. Quelles sont les priorités de votre organisation en ce qui concerne les programmes des IFI dans votre pays?
2. Constatez-vous un intérêt pour votre organisation de vous engager dans le dialogue ou la négociation avec les IFI?
3. Si oui, avec quelle(s) IFI s'engager et comment faire en sorte que l'organisation intervienne de manière efficace?
4. Si non, comment l'organisation devra-t-elle travailler pour faire changer les aspects nuisibles des programmes des IFI?